

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'ÉVÊQUE

**REUNION DU 12 OCTOBRE 2005**

## COMPTE RENDU

*Étaient présents sous la présidence de Monsieur Raynald Royère :*

Guy Doussot, Jean Paul Fauconnet, Mickaël Vuibert, Chantal Durand-Collignon, Philippe Fromont, membres titulaires.

François Noblot, Marie-André Bourdouleix, Odile Le Faou, membres suppléants

Absents excusés : Dominique Picard donne pouvoir à Raynald Royère et Max Liégois

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul Fauconnet.

Le compte rendu de la dernière réunion étant adopté à l'unanimité, il est ensuite passé à l'ordre du jour :

### *1/ INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :*

Le président rappelle la discussion intervenue lors du dernier comité syndical, et la décision de faire une étude sur le sujet avant de prendre une décision – au vu des conclusions, le comité syndical décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du hameau (partie Saint Lyé et Macey), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – le taux, qui sera alors unifié, sera fixé en début d'année après notification des bases par les services fiscaux. Tout laisse penser que la recette attendue ne couvrira pas la dépense, et que le comité devra s'orienter vers une augmentation du taux – les membres décident d'ores et déjà de laisser le taux si besoin afin de ne pas faire subir aux administrés une augmentation trop importante –

### *INFORMATIONS DIVERSES :*

- Le président fait part de la proposition de Coved pour la collecte des OM, suite à la consultation lancée par l'entente, compte tenu que le contrat en cours prend fin au 31 décembre 2005. Dectra n'a pas répondu et Onyx présente une offre moins intéressante que Coved. Le comité syndical sera donc amené se prononcer sur le choix de l'entreprise après que les partenaires de l'entente aient pris une position commune – le président précise que Coved proposerait un changement dans le jour de collecte, c'est d'ailleurs ce qui explique la différence de prix avec Onyx –
- Le président fait le point de l'enquête publique qui a eu lieu dans le cadre du projet d'aménagement d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales sur le hameau : le comité s'accorde à dire que le projet tel qu'il est présenté ne pourra pas être réalisé compte tenu de son coût – seules les urgences seront réalisées, afin de résoudre les problèmes d'inondation que rencontrent certains évêchats – pour le moment, il attend les conclusions du commissaire enquêteur –
- Le président fait part des devis qu'il a reçus et que le comité accepte :
  - devis TP champenois pour le terrassement avant la réalisation de la dalle dans le local technique pour 2825.55 €

- devis TP champenois pour la réparation de bordures à Grange l'Evêque pour 639.86 €

Le comité diffère sur le budget 2006 l'examen du devis relatif à la réalisation de passages surabaissés chemin du bas des vignes et allée des caves, ainsi que la suite du renforcement de l'éclairage public sur le hameau

QUESTIONS DIVERSES :

- Chantal Durand Collignon demande s'il est possible d'afficher un plan de Grange l'Evêque sur le panneau - Guy Doussot se propose de voir avec l'AUDART qui a réalisé les PLU des deux communes

Pus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h .

Le Président,

Raynald ROYERE